
Adresse de la commune de la Réunion, île de la Liberté (Charente-Inférieure) qui jure haine implacable aux despotes de toutes espèces et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de la Réunion, île de la Liberté (Charente-Inférieure) qui jure haine implacable aux despotes de toutes espèces et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 8-9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28782_t1_0008_0000_11

Fichier pdf généré le 30/01/2023

2

La société populaire de la commune de Merueis (1), chef-lieu de district, département de la Lozère, se plaint des calomnies que l'on répand sans cesse contre ce département; elle rappelle à la Convention la conduite révolutionnaire qu'elle a tenue dans les fâcheuses circonstances où elle s'est trouvée, et la prie de la croire fortement attachée à l'unité et à l'indivisibilité de la République, et entièrement dévouée à la Montagne (2).

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

Elle se plaint à la Convention de l'atroce calomnie qui ne cesse de poursuivre ce malheureux département, tandis que les habitants ont les premiers adoré la liberté et l'égalité, reconnu les droits de l'homme, ont été inébranlables dans les meilleurs principes en respectant l'unité et l'indivisibilité de la République, en combattant les fédéralistes, en élevant les premiers autels à la Raison, poursuivant le fanatisme, donnant à la nation tous ses hochets, et ses cloches aux forges; enfin, en faisant tous les sacrifices que la patrie exige de bons citoyens. Quoique Château-neuf-Randon, votre digne collègue, ait rendu justice à nos actions et à nos sentiments, nous nous félicitons cependant, Législateurs, que la calomnie ait dirigé contre nous ses traits, puisqu'elle nous procure l'avantage de vous prouver ce que nous sommes, et de vous assurer que la mort plutôt que l'esclavage est notre devise (3).

3

La commune de l'Egalité, île de la Liberté, ci-devant Château, île d'Oléron, département de la Charente-Inférieure, écrit que les républicains qui la composent, en substituant le nom d'Egalité au nom infâme de Château que portait leur commune, et celui de la Liberté à celui d'Oléron qu'avait l'île qu'ils habitent, ont senti l'obligation que leur imposaient ces nouveaux noms; en conséquence, ils ont juré de défendre avec intrépidité leur territoire, de mourir plutôt tous que de le laisser souiller par les esclaves de la tyrannie. « Le serment qu'a dicté leur cœur, ils le font, disent-ils, à la République entière et invoquent contre eux toute la fureur des flots pour engloutir leur île s'ils avaient jamais la lâcheté de la violer ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique et de division (4).

4

La commune de la Réunion, île de la Liberté, ci-devant St-Denis, île d'Oléron, département de la Charente-Inférieure, invite la Convention

à rester à son poste; jure haine implacable aux despotes de toute espèce, mort à tous les ennemis de la République, surveillance exacte contre les intrigans et les suspects, et de périr tous, hommes et femmes, plutôt que de laisser entrer l'ennemi sur leur territoire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Réunion, s.d.] (2).

« Représentants,

Les citoyens de la commune de la Réunion ont juré, en présence de Lequinio et Laignelot, vos collègues, cette haine implacable due aux despotes de toutes espèces, la mort à tous les ennemis de la République, et une surveillance exacte dans tous les lieux et dans tous les temps, c'est à ce même moment que nous avons demandé et obtenu de substituer le nom de Réunion à celui de Saint-Denis, et celui de l'île de la Liberté à celui de l'île d'Oléron.

Citoyens Représentans, la liberté républicaine que tous les Français sauront conserver, est le fruit de votre travail; ce travail n'a pas été inutile, nous le voyons, la République touche à son parfait établissement. Restez à votre poste, Législateurs, et nous jouirons bientôt d'un bel avantage.

République française, veux-tu savoir la promesse que te fait la commune de la Réunion, ci-devant St-Denis. La voici: Compte, Peuple français, que la portion du terrain que nous habitons t'appartiendra toujours; le sang de tous les habitants qui la compose sera versé jusqu'à la dernière goutte, plutôt que l'ennemi audacieux souille notre sol, en y mettant le pied, ce sont là nos sentimens. Vive la République. Vive la Montagne.

P. GUILLON, MIRPAIN Raoul (off. mun.), MAUVOISIN, CHOUOT, PELLETIER, G. PINEAU, BABINOT, H. CHESNEAU, MAROT, PELLETIER, FENUAU, AUBIÈRE fils, V. BERTHOMIEUX fils, JOUVENAL, GUILLAUME, FENUAU, PARENTEAU, NADREAU, MOUNIEAU, DESGRAVES, P. AMAND, J. GIBELAUD, BOUTTON-BESNARD, Jeanne BRANAD, MAUGUEIT, LANETON-GOMBAU, BOYLESVE-VIGNIER, GUILLOTIN-PRACOST, NEMOICET-PICHAUT, CHABRIÈRE-DUHAMEL, PINEAU-RENAUDIN, BERNARD fille, FENUAU-MICHAD, M. DUPUY, FENUAU jeune, E. MOREAU-CHITAUZE, MAROT-GARNIÈRE, Véronique BITONAU, COQUET, Charlotte VROBERD, Renaudin COMPÈRE, Agathe GENDREAUD, MEUSIELLE, J. ARNAUD, J. DELOUCHE, NADEAU, DELOUCHE jeune, MAUVOISIN, AUSSAND fils, PRÈVOST fils, Ant. MASSON, CHOLLY, GUERIT, RENAUDIN aimé, COMPÈRE, PINEAU, SEGUINEAU fils, J. BITTONNEAUX, BOULEAU, NOLEAU fils, MASSÉ, ROCHABRUN-SOMART, E. SEGUINEAU, Alexis MOUVEIGER, J. ROPIN, F. MASSÉ, MOREAU (présid.). Th. MOGUAY, MOREAU, B. SEGUINEAU, Th. QUITELY, BERNARDINORT, MICHAU, Ant. PERROCHEAU, Fr. MICHAUX, Est. MOREAU, PUIBUSQUE, P. CHANTERAU, BESNARD, L. MAUVOISIN, S. THIBAUD, MASSÉ fils, NEREAU, J. LAFARGE, CHOLET, J. SEGUINEAU, GUIOT, MAURISSET, J. GARNIER, V^e LULLE-DELOUCHE, Marie LUNEAU, V^o MOUSSEAU, Henriette PREVOT, Claire RENAUDIN, PÉRO, GILLIS-DUCHBRUN, MAROT-MAVAU, Adélaïde FAVREAUD,

(1) Et non Merueis.

(2) P.V., XXXIV, 341. Mon., XX, 127.

(3) Bⁱⁿ, 14 germ. (suppl^t).

(4) P.V., XXXIV, 341. Bⁱⁿ, 14 germ. (suppl^t).

(1) P.V., XXXIV, 342. Bⁱⁿ, 14 germ. (suppl^t).

(2) C 298, pl. 1057, p. 26.

Agathe GARNIER, V. MAROT jeune, QUÉRÉ, Suzanne PELLETIER, LOMBAR-FENUAU, MASSÉE, AUNEAU, Jeanne MASSÉ, PICAR, Marie SOREAU, Madeleine CHOLET, Maris GENDREAU, Adelaïde PETIT, Magdelaine CAILLEBAUD, Mariane MOIAU, Janne GUILLIAUDE, Mélanie AUBRIÈRE, Victoire MORICET, BOILEVE-DES-GRAVES, RAOULGUINE, BOULLANGER, COQUET, CHASSELOUP-PINCA, DELOUCHE, CHASSELOUP, DELOUCHE-CHASSELOUP, AUBRIÈRE-PRENEAUD, CHASSELOUP V^o DELOUCHE, J. AUGÉ, P. SÉGUINEAU.

5

Les républicains composant le bataillon de Gonesse félicitent la Convention sur toutes les lois révolutionnaires qu'elle a portées depuis le 31 mai, et en particulier sur la découverte de l'inférieur complot tramé, par des scélérats couverts du manteau du patriotisme, pour assassiner la liberté, le peuple et ses représentants. Ils l'invitent à rester à son poste et jurent de ne rentrer dans leurs foyers qu'après avoir fait mordre la poussière au dernier esclave des despotes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[Coutances, 7 germ. II] (2).

« Paix aux hommes libres. Guerre aux esclaves.

Représentans d'un peuple libre, recevez les félicitations des officiers et soldats républicains du bataillon de Gonesse, sur toutes les lois salutaires et révolutionnaires que vous avez rendus depuis le 31 mai et sur la découverte de l'inférieur complot tramé par des scélérats qui se couvraient du manteau du patriotisme, pour assassiner le peuple, la liberté et ses représentants. Que ces lâches assassins du peuple apprennent que plus ils trameront de complots contre la représentation nationale, plus nous nous serrerons au près d'elle, et plus nous crierons : Vive la Liberté, Vive la Montagne, et Vive le Comité de salut public.

Représentans ! Restez à votre poste et la République est sauvée. Pour nous, nous jurons de ne rentrer dans nos foyers qu'après avoir fait mordre la poussière aux derniers esclaves des despotes, et que le nom des rois soient effacés des annales de l'Europe. Salut, confiance et fraternité. »

BALDE (*quartier maître*), LAMONE (*fusilier*), DALHET (*command'*), HERCENT (*lieut.*), DENOS (*lieut.*), JACQUIN (*major*), CANTRELLE, BOUGEAULT (*fusilier*), COLLIGNON (*fusilier*), GAUCHE, RICHÉ (*fusilier*), FERRET (*caporal*) GEORGE (*fusilier*), LEUJALLEY, MORET (*fusilier*), MOREL (*fusilier*), PELTIER (*adjud'*) SOUILHÈRE, BRULE, CHARLER, BIMONT, H. HARDY, BOURDON (*serg'*), BOURDON (*serg'*), FROMAGE (*fusilier*), F. LANGLOIS (*tambour-major*), DENEUR (*sous-lieut.*), FONTAINE (*serg'*), LANDRU (*serg'*), FUROIT (*sous-lieut.*), PAUTHONNIER, MARIN, MONET (*cap'*), CALLON (*adjud'-major*),

FARENNE (*lieut.*), Ch. MASSAULT, DUMOUTIER (*cap'*), BIMONT (*lieut.*), DENIS (*sous-lieut.*), FONTAINE (*serg'-major*), DRIANCOURT (*sous-lieut.*), LEVASSEUR (*lieut.*), BERGEZ (*cap'*), GORIOS (*serg'-major*), DENIS FORGET, Magloire NARBONNE, MARIE, BRETON (*serg'-major*), SELIER, A. BERT (*serg'*), LEVÊQUE (*caporal-fourrier*), LEQUILLIER (*cap'*), LEQUILLIES (*cap'*), LEQUILLIES (*sous-lieut.*), MOCET, PANNIER, POIROT, BOURGEOIS, GUILLOT, Victor FORS, HOINNEAU, HUBERT, Noel HUS, Ch. GORIOT, BREBION, BOUTALLE, VILLERS, DUPONT, Simon ÉTIENNE, Vincent BERNARD (*caporal*), Loines DAVID, TIRANT, PILLOT (*caporal*), Louis PERS, DUBOIS (*volontaire*), CICLIEG (*lieut.*), J.B. PRESTA (*volontaire*), Jacques BOURCIER, FOULLYS, GUIBILLON, MARUT, MONGÉ, FEVEZ (*serg'-major*), HALBAND (*volontaire*), DARL (*volontaire*), COCHENET, C. FONCIER, HEBERT, Roch DETHUILLIER, LACROIX, COULON, DESCHAMPS, Denis MOREAU, GUIARD (*volontaire*). FLAN.

6

Les administrateurs du district révolutionnaire d'Amboise, département d'Indre-et-Loire, rendent de l'esprit public de leurs administrés le compte suivant.

La grande majorité des habitants de ce district est digne de la liberté ; la jeunesse s'est disputé l'honneur de concourir à la formation des premiers bataillons : le contingent des 300 000 hommes s'est complété par des inscriptions volontaires, des dons patriotiques ont été faits pour les défenseurs de la patrie, en habit et en argent. Aussitôt que les besoins de nos frères ont été connus, 1 000 paires de souliers ont été envoyés sur-le-champ, 1 000 chemises et 200 paires de souliers sont en ce moment dans le magasin militaire. L'argenterie des églises montant à 847 marcs a été envoyée à la monnaie ; les cloches partent pour les fonderies, la fabrication du salpêtre est en pleine activité, les temples de l'erreur sont devenus ceux de la Raïfon, où les citoyens se rendent pour s'instruire et célébrer la liberté. Tous les décrets révolutionnaires sont accueillis avec enthousiasme, notamment celui qui assure la punition des coupables. Les biens d'émigrés sont un objet d'ambition ; ceux dernièrement vendus, estimés 24,580 liv., l'ont été 83,390 liv.

Continuez, disent-ils à la Convention, de servir la patrie, jusqu'à la destruction du dernier des tyrans, nous continuerons de remplir nos fonctions, tant que la confiance de nos concitoyens nous le permettra, et nous poursuivrons tous les ennemis de la République sous quelque forme qu'ils le présentent.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Amboise, s.d.] (2).

« La République ou la mort. Guerre aux tyrans, paix aux chaumières.

(1) P.V., XXXIV, 342. *Débats*, n^o 561, p. 239 et n^o 564, p. 285; M.U., XXXVIII, 292; Bⁱⁿ, 13 germ. et 14 germ. (suppl^o).

(2) C 298, pl. 1037. Analyse jointe (p. 21).

(1) P.V., XXXIV, 342. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^o); *Débats*, n^o 566, p. 322.

(2) C 299, pl. 1053, p. 1.